



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
06 février 2023

Question n°1

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Installation d'un nouveau conseiller communautaire

1°) Note synthétique de présentation :

Suite à la démission de Monsieur Philippe PAQUIER en date du 17 décembre 2022, conseiller communautaire de la commune de Saint-Laurent des Arbres, le conseil communautaire doit procéder à son remplacement.

Le Conseil communautaire prend acte de cette démission et de l'installation d'un nouveau conseiller communautaire.

Jean Christian REY : On passe à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire. Il s'agit de Monsieur Jean-Louis NOIRET. Philippe PAQUIER, de Saint-Laurent des Arbres, a démissionné le 17 décembre dernier. Le conseil communautaire procède à son remplacement. On prend acte. Il s'agit donc de Monsieur Jean-Louis NOIRET, qui est ici à côté de Christine MUCCIO. Bienvenue dans notre assemblée. Vous voulez dire un mot... Très bien. Bienvenue en tout cas. Merci. Cela ne se vote pas.

Question n° : 2

Rapporteur : Jean-Christian REY

OBJET : Désignation des représentants au sein de diverses commissions

1°) Note synthétique de présentation :

Suite à la démission de Monsieur Philippe PAQUIER en date du 17 décembre 2022, conseiller communautaire de la commune de Saint-Laurent des Arbres, il est nécessaire de le remplacer dans les diverses commissions dans lesquelles il siégeait.

Il est donc proposé d'installer :

- Madame Christine THUAIRE en remplacement de Monsieur Philippe PAQUIER à la commission Collecte et valorisation des déchets,
- Monsieur Jean-Louis NOIRET en remplacement de Monsieur Philippe PAQUIER à la commission Environnement et territoire.

Également pour la commune de Laudun-L'Ardoise, Monsieur Jean-Claude MAGES ayant démissionné le 25 mai 2022 du conseil municipal, il doit être remplacé dans la commission Eau et Assainissement.

Il est proposé d'installer :

Monsieur Frédéric BERNE en remplacement de Monsieur Jean-Claude MAGES à la commission Eau et Assainissement.

Jean Christian REY : Question numéro 2, il s'agit de désigner des représentants au sein des diverses commissions suite à la démission de Monsieur PAQUIER. C'est Madame THUAIRE et Monsieur PAQUIER qui les remplacent respectivement dans les deux commissions.

On en profite aussi, on ne l'avait pas fait depuis la démission de Monsieur MAGES à Laudun, c'est Monsieur BERNE qui remplacera Monsieur MAGES.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, approbation du conseil communautaire du 28 novembre.

Question n°3

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 novembre 2022

Jean Christian REY : Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le procès-verbal est adopté.

Je vous remercie.

Question suivante, Monsieur AUBANEL sur la garantie d'emprunt à Carsan.

Question n° : 4

Rapporteur : Guy AUBANEL

OBJET : Garantie d'emprunt Logis Cévenols - Construction de 4 logements collectifs à Carsan « Le Chazalet »

1°) Note synthétique de présentation :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°227-2022 prise lors du Conseil Communautaire du 12 décembre 2022.

En effet, à la demande de la Caisse des dépôts et consignations, l'article 1 doit être complété de la phrase suivante :

« La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 197 020,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. »

Pour rappel, l'Office Public de l'Habitat, Logis Cévenols, sollicite l'accord de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien pour une garantie partielle à l'emprunt, concernant la construction de 4 logements collectifs « Le Chazalet » situés Route Départementale n°306 à Carsan.

Pour financer cette opération, Logis Cévenols a contracté un prêt n°131702 de 394 041,00 €, constitué de 5 lignes de prêt auprès de la Banque des Territoires (CDC).

Caractéristiques du prêt :

- PLS, d'un montant de 64 115,00 € soit une demande de garantie de 32 057,50 €,
- PLS complémentaire, d'un montant de 178 436,00 € soit une demande de garantie de 89 218,00 €,
- PLS Foncier, d'un montant de 71 490,00 € soit une demande de garantie de 35 745,00 €,
- PHP 2.0, d'un montant de 20 000,00 € soit une demande de garantie de 10 000,00 €,
- Prêt Booster, d'un montant de 60 000,00 € soit une demande de garantie de 30 000,00 €.

Il est donc proposé d'accorder la garantie de ce prêt à hauteur de 50 %, soit 197 020,50 €, conjointement avec la Ville de Carsan.

La garantie est octroyée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

En conséquence, en cas de défaillance du Logis Cévenols, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à effectuer tous paiements aux lieux et place de l'emprunteur, sur simple notification de la Banque des Territoires, formulée par lettre recommandée avec accusé de réception, avisant l'établissement de crédit du non-paiement à la date d'exigibilité des sommes dues par Logis Cévenols.

Le présent engagement de caution est consenti à compter de la date d'effet du contrat de prêt, pour une durée expirant après le complet remboursement dudit prêt.

Question présentée à la Commission des moyens généraux du 30 janvier 2023.

Guy AUBANEL : Bonsoir à tous. La question n° 4 concerne une question qu'on avait déjà prise le 12 décembre lors du dernier conseil communautaire. La Caisse des dépôts et consignations nous a demandé de rajouter à l'article 1, la phrase suivante : *la garantie est augmentée de l'ensemble*

des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Cette phrase a été ajoutée à la délibération prise au 12 décembre. Je pense que pour les prochaines garanties, il faudra indiquer cette phrase.

Jean Christian REY : Merci Monsieur AUBANEL. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. J'espère que cette fois-ci que la phrase conviendra.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie. Question suivante, Véronique HERBE, sur « De ferme en ferme ».

Question n° : 5

Rapporteur : Véronique HERBE

OBJET : Attribution d'une subvention à la FD CIVAM du Gard dans le cadre de la manifestation « De Ferme en Ferme »

1°) Note synthétique de présentation :

« De Ferme en Ferme » est une manifestation qui se déroule habituellement chaque année, le dernier week-end d'avril sur de nombreux départements français. Le principe consiste, pour les exploitants de domaines agricoles, à ouvrir leurs portes, sur ces deux jours, et proposer ainsi au public de découvrir leur(s) activité(s). Cette année encore, la Fédération Départementale des CIVAM (Centres d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et le Milieu rural) organise l'évènement, dans le Gard, les 29 et 30 avril.

Depuis 2015, notre Agglomération soutient cette opération car elle s'inscrit dans une démarche de mise en valeur du savoir-faire de nos producteurs locaux et permet d'encourager la consommation en circuit court. L'objectif de développement des circuits courts a été réaffirmé dans le cadre du projet de territoire approuvé le 12 avril 2021.

De plus, un circuit (parmi les 6 existants du département) a été spécifiquement nommé « Gard Rhodanien et Val de Cèze » et 10 exploitants de notre territoire ouvriront leur domaine cette année à l'attention des familles.

Ce circuit bénéficiera d'une large visibilité : des dépliants et carte routière (tirés à 50 000 exemplaires dans le Gard) fournis par le FD CIVAM pour une mise à disposition notamment dans les Bureaux d'Informations Touristiques, des affiches, des banderoles, un site Internet officiel De Ferme en Ferme, radios, ...

L'Agglomération appuiera localement l'information sur différents supports de communication.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Fédération Départementale des CIVAM du Gard pour soutenir la manifestation « De Ferme en Ferme 2023 ». Cette question a été présentée à la Commission Attractivité Économique du 17 janvier 2023.

Véronique HERBE : Merci Président. Cela concerne l'attribution d'une subvention à la FD CIVAM du Gard dans le cadre de la manifestation « De ferme en ferme ».

[Lecture de la note de synthèse]

Des cartes seront également fournies aux mairies pour faire la publicité.

Jean Christian REY : Merci. Marjorie SABATON nous a rejoints.

Est-ce qu'il y a des questions ? C'est une belle opération chaque année à renouveler en partenariat avec les agriculteurs, le Département et la Fédération. J'espère qu'il fera beau. En parlant de météo, on a une alerte neige pour demain matin, 6 h 00. Tous ceux qui sont au Nord de Bagnols-sur-Cèze pourraient être concernés. Ceux qui sont au Sud pourraient être concernés par la pluie. Cela va s'affiner dans le courant de la nuit, on avait une alerte tout à l'heure pour la neige, pas beaucoup, mais un peu. Notre météorologue Alain Gillot-Pétre va nous donner quelques précisions, Monsieur MAURIN. Ah, vous vouliez intervenir pour autre chose ?

Stéphane MAURIN : C'est juste pour savoir pour les bus.

Jean Christian REY : On n'est pas à l'abri d'un appel tout à l'heure, mais pour l'instant, il n'y a pas de mouvement. Vous savez que de toute façon, il y a le critère du chauffeur qui, quand il prend son service, peut considérer que la sécurité n'est pas suffisante et ne prendra pas le bus. On verra après-demain matin ce que cela va donner. Pour l'instant, il y a juste cette alerte avec un passage vers 6 h 00 du matin. Le zéro degré devrait se retrouver à peu près ici, un peu moins au-dessus, et un peu plus en dessous.

Stéphane MAURIN : Merci. Pour info, je préférerais présenter le loto quand même. Cela rendrait les gens plus heureux.

Jean Christian REY : La météo, c'est sympa aussi ! Sur la FD « De ferme en ferme », s'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie. Espérons qu'il fera beau pendant ce week-end. Véronique HERBE toujours, sur PREVIGRELE cette fois-ci.

Question n° : 6

Rapporteur : Véronique HERBE

OBJET : Contribution financière 2023 pour l'association PREVIGRELE

1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien apporte sa contribution et son soutien aux agriculteurs en protégeant ces derniers des dégâts causés par la grêle.

Pour cela, l'Agglomération s'appuie, depuis 2013, sur l'association PREVIGRELE.

Cette dernière, via un mécanisme réduisant la taille des grêlons durant l'orage, permet de limiter les impacts au sol et ainsi de protéger les cultures de nos producteurs locaux.

À cette fin, l'association gère le système d'alerte et d'appel en cas d'orages.

Elle met également à disposition de chacun des exploitants locaux bénévoles, le matériel technique nécessaire : un générateur, du produit spécifique et ce afin de protéger géographiquement, le montant venu, l'ensemble des 44 communes de notre territoire.

Il est proposé au conseil communautaire de verser, à l'association PREVIGRELE, le montant de 21 664,27 € correspondant à la contribution pour l'année 2023.

Cette question a été présentée à la commission attractivité économique du 17 janvier 2023.

Véronique HERBE : Concernant la contribution financière 2023 pour l'association PREVIGRELE.
[Lecture de la note de synthèse]

Jean Christian REY : Merci. Cela repose sur les agriculteurs qui ensuite sont bénévoles pour pouvoir tirer en cas de risque de grêle. Nous, on fournit le produit.

Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie.

Question suivante, Patrick PALISSE, sur la cotisation 2023 pour la CleanTech Vallée. On présente le bilan.

Question n°7

Rapporteur : Patrick PALISSE

OBJET : Cotisation 2023 pour l'association CleanTech Vallée et présentation du bilan.

1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'est engagée comme membre fondateur au sein de l'association CleanTech Vallée aux côtés de la Communauté de communes du Pont du Gard (CCPG) et de nombreux partenaires privés : EDF, Banque populaire du Sud, BRL, SANOFI, ENEDIS, CCI, UIMM, CEA, Cyclium et ORANO.

L'association a notamment comme objectifs la transition écologique de nos territoires par :

- L'animation de la thématique Rénovation Énergétique des bâtiments/ Économie d'énergie
- L'animation de la thématique Photovoltaïque
- L'animation de la thématique Mobilité

Et plus largement agir pour promouvoir et développer les filières « CleanTech ».

Ainsi, en tant que membre fondateur, l'Agglomération du Gard rhodanien s'engage à verser une cotisation annuelle de 19 900 €.

Question présentée à la Commission Gestion des déchets du 19 janvier 2023.

Jean Christian REY : Patrick PALISSE siège pour la CleanTech Vallée. À l'occasion de cette demande de subventions, on trouvait qu'il était intéressant de faire un peu le point. Tu vas nous présenter Sophie ROCHAS (*qui cherche la zapette pour mettre le PowerPoint en route*), qui est le cadre administratif qui travaille à la fois pour nous et la CleanTech Vallée, un peu à cheval et mise à disposition. Elle fait en sorte de mettre des adéquations dans nos politiques publiques et d'atteindre le plus rapidement possible notre objectif de neutralité carbone. Patrick, je te laisse la parole.

Patrick PALISSE : Bonsoir à tous. Vous savez que la CleanTech Vallée existe depuis maintenant 2018, qu'elle a été créée à la suite de la fermeture de la centrale d'Aramon, dernière centrale thermique au fioul créée par Électricité de France dans les années 74 et qui, finalement, à la suite du deuxième choc pétrolier, n'a jamais démarré. Cela a eu quand même un impact important sur Aramon et ses alentours. Et donc, une association (CleanTech Vallée, dont on a souvent parlé ici) a été créée à l'époque, avec comme membre fondateur les deux communautés de communes, celle du Pont du Gard et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, et un certain nombre d'actifs privés comme EDF, Sanofi ou autres.

La CleanTech Vallée, vous la connaissez, mais elle a conduit des actions de nature un peu différentes. D'abord, elle accompagne des projets pour le compte des deux communautés que je viens de citer. Par exemple, la mise en place de panneaux photovoltaïques au travers de l'AMI qui a été lancé en 2022, et bien d'autres. Sophie va revenir après moi pour parler des projets plus dans le détail. Et puis, je disais des actions de nature différente, puisqu'au sein de la CleanTech Vallée, on a ce qu'on appelle un booster d'entreprises, c'est-à-dire un accélérateur d'entreprises qui a été lancé lui aussi dans les années 2019 (je crois qu'on en est à la quatrième édition). On sélectionne

tous les ans une dizaine d'entreprises qui vont être aidées pendant
rails.

Ce sont des actions qui vont dans le sens de l'environnement, qui ont pour but la neutralité
carbone – notre objectif plusieurs fois réaffirmé par le président.

Que dire de plus, puisque c'est l'ordre du jour de la question, peut-être dire que chaque membre
adhérent cotise. Pour nous, c'est une cotisation de 19 900 €, qu'il faudra voter (Jean Christian, je
ne sais pas si tu veux qu'on la vote maintenant, ou après).

Je voulais excuser l'absence de la présidente, Virginie MONNIER-MANGUE, de la CleanTech
Vallée, qui devait participer à cette présentation et qui est malheureusement souffrante. Sophie,
directrice de la CleanTech Vallée, va présenter les projets un peu plus dans le détail que je viens
de le faire. Je lui laisse la parole avant de passer à la conclusion.

Sophie ROCHAS : Merci. Bonsoir à tous. Je suis là pour vous faire un petit bilan des actions qui
ont été réalisées lors de ces dernières années, depuis la mise en place de l'association.

L'association, comme l'a dit Patrick, est venue après la fermeture de la centrale thermique
d'Aramon, où il y a eu un fort impact, financier entre autres, sur un des territoires. Et rapidement,
le bassin rhodanien a été identifié comme un pôle industriel qui pouvait être accompagné et
dynamisé au travers d'un contrat de transition écologique qui a été signé en décembre 2018 sur
trois orientations stratégiques qui ont été débattues à l'époque avec le ministère de la Transition
écologique, qui sont de faire de ce territoire une référence nationale dans le domaine des
cleantechs, de valoriser et maîtriser les ressources et de conforter la CleanTech Vallée comme un
démonstrateur d'écologie industrielle.

La gouvernance (vous avez les représentants qui sont affichés ici) est un collectif représenté aussi
bien d'industriels, de collectivités, de syndicats professionnels, de banques, pour des opérations
dédiées au territoire et basées sur la transition écologique.

C'est un territoire qui a été identifié également pour être le deuxième pôle industriel de l'Occitanie,
ce qui n'est vraiment pas négligeable et ce qui a motivé aussi le fait que plusieurs collectivités et
plusieurs industriels travaillent autour de ces thématiques pour cette partie de la région.

La raison d'être, depuis le début, est de fédérer et de mettre en mouvement les territoires autour
d'un nouveau modèle de développement lié à la transition écologique, voire la neutralité carbone.
Les missions se situent autour d'animation d'un collectif structuré avec des grands donneurs
d'ordre publics et privés, accélérer la décarbonation du tissu économique local, développer des
projets d'envergure, accompagner le développement des éco-industries via l'innovation pour créer
de l'emploi et de la richesse. De ce fait, c'est simplement être un acteur concret de la transition
écologique et de la neutralité carbone sur le territoire. Tout ceci se fait sur trois leviers :
environnemental, économique et sociétal. Environnemental, forcément, c'est la décarbonation.
Économique, c'est créer de la richesse, implanter et développer des entreprises locales, attirer des
talents (ou savoir les conserver), et accélérer les entreprises innovantes. Le côté sociétal, c'est
plutôt par rapport à la formation et aux compétences, car il est important d'anticiper l'évolution
des métiers et de favoriser leur essor.

Le CTE, c'est 24 projets concrets qui ont été inscrits et validés aussi bien avec les acteurs
publics/privés via le ministère de la Transition. Vous avez quelques exemples illustrés ici. La
première chose qui nous a été demandée est de se structurer en association et non pas laisser
les idées ou les actions se mener individuellement. Les travaux ont été faits pour l'aménagement

du siège, surnommé *La Villa*, qui se situe au pied de la centrale longtemps, parce que la cheminée tombe le 7 juin (c'est officiel, la date ne changera pas, pour les curieux, c'est ce jour-là). Il y a eu également la création de la pépinière d'entreprises de Bagnols, qui faisait partie des actions du CTE. Il y a eu des actions autour des éco-défis via la Chambre des métiers et de l'artisanat, où certains ont été labellisés par rapport à leur écogeste. Il y a aussi une démarche sur l'écologie industrielle et territoriale, dans l'intention de mutualiser des ressources dans un contexte territorial local. Le démantèlement de la centrale d'Aramon est aussi inscrit dans ce contrat. C'est aussi des projets photovoltaïques d'envergure, comme la première expérimentation agrivoltaïque sur le Pommier, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Gard. Ce sont les trois parcs PV qui pour certains, sont opérationnels, et pour celui de Sanofi, la première pierre va être posée dans les quelques mois à venir. Un fort potentiel de parcs photovoltaïques est également identifié sur ce territoire. Et nous faisons partie du comité de suivi du projet de Tavel porté par Total Énergie. Ce sont aussi des solutions concrètes en faveur de la décarbonation sur le territoire. Peut-être que certains connaissent déjà les projets, nous avons eu le groupe électrogène à émission qui a été porté par Enedis. Nous avons accompagné, surtout au début, le projet de récupération de chaleur fatale au sein de Sanofi, qui est en train de se mettre en œuvre avec Dalkia, entre autres. Nous avons également accompagné le projet Flexitanie, où le premier véhicule a été mis et testé sur une entreprise de Bagnols.

Jean Christian REY : 3DS.

Sophie ROCHAS : Exactement. C'était le premier véhicule et la première expérimentation au niveau européen cette fois-ci, au-delà des frontières nationales.

Jean Christian REY : Flexitanie, je ne sais pas si tout le monde sait, c'est l'idée de la recharge intelligente. Vous posez la voiture et l'énergie qu'il y a encore dans la voiture alimente le réseau dans les périodes de pointe à 18 heures quand tout le monde rentre chez soi, par exemple. Et puis, à 3 heures du matin, quand il n'y a plus besoin de tirer sur l'énergie, c'est le réseau qui remplit la voiture et vous programmez pour le besoin que vous en avez le lendemain. Cela va dans les deux sens avec une énergie qui ne stocke pas inutilement.

Sophie ROCHAS : C'est ça, c'est une forme de stockage. Nous avons eu aussi des opérations sur la mobilité électrique, entre autres avec l'association Avere. Et nous accompagnons les entreprises dans la voie de la décarbonation, tout d'abord par une série de webinaires. Dernièrement, nous avons eu une réunion avec les représentants du collectif pour mieux identifier leurs besoins, voir sur quoi on pourrait les aider et trouver les outils les plus adaptés en fonction de leurs structures et de leurs envies sur la décarbonation.

Il nous a été demandé également une fiche action du contrat sur la notoriété, avec un rayonnement aussi bien national, régional que local. On est labellisé French Tech, on est labellisé Greentech. Des partenariats ont été formalisés. Des salons, nous avons pu participer au CES. Ce que j'ai oublié de dire, c'est que 2019-2020, comme tout le monde on a traversé la période du Covid, ce qui ne nous a pas empêchés de nous adapter et d'être présents là où on devait l'être, dans les meilleures conditions par rapport à ce qui a pu être vécu à cette période, aussi bien niveau national, régional et local. Vous avez quelques illustrations, le Salon des Maires en 2021,

mais aussi en 2022. On présente l'écosystème régulièrement au niveau Innovation, réseau des incubateurs du ministère. On participe aux forums nationaux, Pollutec, où c'était des plus pertinents qu'on puisse y être, peut-être pas de la même manière pour l'année à venir, mais en tout cas, on a pu démontrer que l'existence était bien réelle. Impact France aussi, un salon qui s'est fait sur Montpellier via le ministère. Occitanie Innov, le Big, la Tribune, le Salon des maires cette fois-ci à Nîmes, avec des conférences de presse dès qu'on peut pour que l'écosystème du Gard Rhodanien soit identifié et que cela puisse amener un peu plus d'attractivité. Et puis, les débats, placer la transition au cœur des débats, différents salons. Et même nous, on organise des conférences thématiques, des colloques, etc. En termes de visibilité, on essaye d'être le plus présent aux moments les plus pertinents.

Une autre grosse partie de ce contrat était d'accompagner concrètement les collectivités et les entreprises du territoire dans l'efficacité énergétique. Là, vous avez quelques chiffres assez représentatifs. Nous avons une permanence un vendredi sur deux sur votre territoire et celui de la Communauté de communes du Pont du Gard pour identifier les besoins et accompagner au plus près les acteurs locaux pour s'inscrire aussi bien dans la réduction de la facture énergétique via la rénovation des bâtiments ou la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les structures. On participe également à l'animation de Renov'Occitanie, mais là, plutôt côté acteurs locaux, entreprises du bâtiment, pour que, justement, ils soient sensibilisés à la mise en œuvre de ce programme sur votre territoire et qu'ils soient prêts à répondre dans les meilleures conditions aux sollicitations que les administrés pourraient avoir. Nous évoluons aussi sur le panneau photovoltaïque dans les collectivités et les entreprises. C'est le sujet de massification en cours de finalisation pour l'agglomération du Gard Rhodanien comme la Communauté de communes du Pont du Gard. Vous avez quelques chiffres qui illustrent l'ambition et la densité, et le plutôt positif des acteurs locaux. On soutient également la formation. On a co-organisé un master de management de la transition écologique sur l'Université de Montpellier, MOMA, avec le CEA. On est aussi présents sur leur site, de la même manière, pour sensibiliser toute cette jeunesse aux métiers de l'industrie. On a co-organisé des ateliers d'émergence pour la mise en place de l'École des métiers chez Orano, en septembre 2022, et c'est toujours en cours, pour un gros projet qui verra le jour assez rapidement, avec un fort investissement de la part d'Orano (ils parlent de 15 à 17 millions d'euros à investir par rapport à ces compétences).

Concernant le projet que citait Patrick tout à l'heure autour de l'innovation, il a fallu créer un programme d'accélération qui s'appelle CleanTech Booster et qui devient un hub de préindustrialisation de projets de start-up et grands comptes. Là aussi, on a une forte mobilisation des acteurs du territoire, que ce soit niveau régional, au niveau des fondateurs, comme Madame COLLIGNON qui s'est déplacée pour présenter le format Innovation nationale d'Orano et qui a particulièrement apprécié les travaux qu'on pouvait faire ici, et qui continue à être curieuse de l'évolution de notre programme. Une forte implication de tous nos fondateurs, car ils sont présents à chaque moment de sollicitations pour élaborer des projets avec nos boostés. En trois ans, le CleanTech Booster, c'est 23 entreprises accompagnées, 28 projets innovants, 2 créations d'entreprises joint-venture, 38 emplois créés, la création d'un pôle innovation, 4 projets collaboratifs au cœur du confinement, ce qui était assez impressionnant, et des partenariats business entre eux et avec nos fondateurs.

Voilà la représentativité. Ce qui est important de voir sur ce slide, c'est que tous les pétales des cleantechs sont représentés. On n'a pas plus de thématiques qu'une autre. On essaye d'être assez équilibrés par rapport aux enjeux des cleantechs. Quelques exemples. Des démonstrateurs. Le projet Recovery, le fameux robot qu'on a pu tester en plein confinement à l'hôpital de Bagnols où

le directeur a bien voulu nous recevoir, c'était assez intéressant et p de désinfection, de traitement de l'air, d'une communauté énergétique qui a été inaugurée (la première). Des travaux qui sont toujours en cours, des relations adhérents/boostés. Une expérimentation a également été faite avec l'Agglo et PIM Mobility sur des problématiques de mobilité. Voilà, quelques exemples.

Nouvelle feuille de route, parce que le contrat de transition écologique s'est finalisé fin 2022, avec un affichage politique qui a été affirmé par les deux présidents des collectivités sur une accélération et un souhait d'aller encore plus loin dans la décarbonation. Le schéma, c'est quatre axes bien déterminés qui sont de consolider les missions de la CleanTech Vallée telles qu'elles étaient, d'ouvrir de nouvelles perspectives à l'association (la décarbonation, la sobriété), de nouveaux terrains d'expérimentation avec l'agriculture, parce qu'on est sollicité pour les accompagner, et une grande partie sur l'attractivité des métiers.

Une partie sur demain, partager le modèle de la CleanTech Vallée. C'est également répondre à des sollicitations que nous avons pour déployer un modèle qui a fait ses preuves. Puis, c'est de faire du booster un accélérateur un peu plus d'ampleur, avec le catalyseur d'un hub de préindustrialisation, ouvrir le CleanTech Booster à d'autres membres et accélérer l'open innovation.

Ici, un petit slide pour vous montrer notre mode de fonctionnement. Aujourd'hui, on est 23 adhérents, dont 12 fondateurs historiques, avec 11 nouvelles structures plus ou moins grandes (les tailles sont complètement diverses), avec des conseils d'administration, du pilotage en groupes de travail (le dernier a été assez fructueux, on va vous envoyer les résultats), des rendez-vous B2B et le CleanTech Booster qui est piloté pour que l'effervescence puisse continuer et que les solutions innovantes puissent être présentées aux collectivités et aux entreprises pour accélérer la décarbonation. Je vous remercie. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Jean Christian REY : Merci. Patrick, je t'en prie.

Patrick PALISSE : Vous l'aurez compris, on connaît la CleanTech Vallée au travers des actions pour lesquelles la CleanTech Vallée nous accompagne. Il y en a d'autres comme le guichet unique, la rénovation des bâtiments publics et des bâtiments privés. Mais vous avez compris aussi que la CleanTech Vallée va bien au-delà, au travers d'un certain nombre d'actions qui sont conduites et qu'on ne connaît pas toujours, mais en tout cas, qui participent toujours au rayonnement de l'Agglo du Gard Rhodanien.

Je voulais aussi souligner la compétence et la motivation des gens de la CleanTech Vallée, Sophie et toute son équipe. Et puis, comme elle l'a dit, on a beaucoup travaillé sur la feuille de route pendant tout le mois de janvier et une partie du mois de décembre. Je souhaite que fait que l'aventure continue et c'est la raison pour laquelle on propose aussi aux conseillers communautaires de renouveler notre adhésion. Merci.

Sophie ROCHAS : Juste pour vous informer, on a eu des rendez-vous en préfecture du Gard, en région pour exposer notre bilan. On a même été sollicité jusqu'en préfecture de région où ils ont apprécié le travail qu'a fait le territoire dans ce sens et ils souhaitent vivement qu'on puisse perdurer et surtout accélérer tout ce qui est décarbonation dans le tissu économique et les collectivités. Merci.

Jean Christian REY : Des questions ou des remarques des uns et des autres ? Simplement pour dire, parce que tout est lié, l'idée de la référence nationale de neutralité est d'accélérer aussi les process pour nous et pour les autres. C'est aussi comme cela que l'ADEME nous a financé un emploi COT (Contrat d'objectifs territorial) qui, au final, va analyser la totalité des politiques publiques pour voir vers quoi on peut progresser, comment atteindre ces objectifs et s'appuyer sur tout ce travail qui a été fait. Tout est lié à l'intérieur et c'est important. Donc, je pense qu'il était important de faire ce bilan pour montrer que c'est concret, qu'il y a des choses extrêmement concrètes. Cela plante des graines, on attend que cela germe et on les arrose pour que notre activité puisse prendre et pour développer de l'emploi. On était à une réunion départementale la semaine dernière. On est le deuxième site industriel d'Occitanie et le deuxième site en création d'emplois du Gard, juste après Nîmes (+ 8% de créations d'entreprises). Tout cela permet de créer un écosystème favorable à un certain nombre de développements économiques. C'est important parce que, derrière, il y a de l'emploi.

Merci pour cette présentation. On ne vote pas le bilan, mais on vote la subvention.

Sur la subvention, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie. Bon retour et nos hommages à Madame la Présidente qui est souffrante. Vous l'embrasserez de notre part. Merci à toutes et à tous, et merci Monsieur PALISSE.

Question suivante, Gérald MISSOUR sur l'Art'Récup. Entre-temps, nous ont rejoints dans l'ordre Dominique ASTORI, Manon CROUSIER et Julie MERCIER qui étaient en retard et qui sont maintenant arrivés. Merci.

Question n°8

Rapporteur : Gérald MISSOUR

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association les Arts'Musants pour le festival Art'Récup les 13 et 14 mai 2023

1°) Note synthétique de présentation :

L'édition 2023 du festival Art'Récup' aura lieu les 13 et 14 mai à Donnat, commune de Sabran.

Portée par l'association Arts'musants, Art' Récup est une manifestation gratuite et tout public organisée autour du développement durable et plus particulièrement sur la récupération et la valorisation de déchets. L'objectif étant de créer des matériaux de récupération en objets décoratifs et artistiques.

Le fil conducteur du festival est le concours de sculptures métalliques : des sculpteurs soudeurs sont invités à créer une œuvre devant le public sur ces 2 journées.

Les 3 plus belles sculptures sont récompensées par un jury et par le public en fin de festival.

Sur ces deux jours, sont également organisés :

- Une exposition permanente des œuvres issues de matériaux de récupération
- Une animation autour de vélos récupérés et recyclés (les Recyclos, les « Vélos Rigolos »)
- Des ateliers créatifs et ludiques pour les enfants
- Des animations musicales le groupe "Interdit sur le trottoir" avec des instruments de récupération et par les élèves des écoles de musique
- Des spectacles de rue et théâtre.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de voter une subvention de 1 500 € à l'association Arts'Musants dans le cadre de l'édition 2023 du festival Art'recup.

Question présentée à la Commission Gestion des déchets du 19 janvier 2023.

Gérald MISSOUR : Bonsoir à toutes et tous. [Lecture de la note de synthèse]

En 2022, pour exemple, un manège entièrement fait en produits de récupération avait ravi les enfants, peut-être un peu moins les parents, qui devaient pédaler pour faire tourner la plate-forme.

Jean Christian REY : Merci Monsieur MISSOUR. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? La subvention est accordée. Je vous remercie.

Question suivante sur le rapport d'activité de la prévention des déchets, Laurent NADAL.

Question n° : 9

Rapporteur : Laurent NADAL

OBJET : Rapport d'activité 2021 sur le service de Prévention et de Gestion des déchets (compétence Traitement)

1°) Note synthétique de présentation :

Le rapport d'activité concernant la compétence traitement pour l'année 2021 est présenté au conseil communautaire. Les évènements marquants sont :

- La Redevance incitative :
 - Report d'un an du calendrier en raison du contexte sanitaire avec ses conséquences (matière première pour les équipements, réunions publiques...);
 - Démarrage de l'enquête dotation auprès des administrés;
 - Marché de fourniture pour les colonnes aériennes OMR;
- Élaboration du Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA);
- Expérimentation du broyage sur les aires communales à l'automne;
- Appel à projets sur les Biodéchets proposé par l'ADEME et la Région Occitanie;
- Création de l'Entente des EPCI du Gard;
- Suite de la crise sanitaire.

Les principaux indicateurs techniques pour les ordures ménagères et assimilés (Ordures ménagères + emballages + verre + papiers) sont les suivants :

| Flux | Tonnages 2020 | Ratio 2021 | Ratio 2020 | Écart 2020/2021 |
|-------------------|---------------|------------|------------|-----------------|
| OMR | 20 311 | 273 | 277 | - 1,4 % |
| Emballages | 2 244 | 22,2 | 21,5 | + 3,3 % |
| Papiers | 910 | 12,2 | 12,5 | - 2,4 % |
| Verre | 2 428 | 32,7 | 31 | + 5,5 % |

5 870 tonnes de produits valorisables sont présentes dans les ordures ménagères.

Les indicateurs techniques pour les déchetteries sont :

| Flux | Tonnages 2021 | Tonnages 2020 | Écart 2020/2021 |
|------------------------------|---------------|---------------|-----------------|
| Déchets non dangereux | 32 966 | 29 471 | + 12 % |

| | | | |
|-----------------------------|--------|-------|--------|
| <i>dont gravats</i> | 11 797 | 9 843 | + 20 % |
| <i>dont végétaux</i> | 9 764 | 9 306 | + 5 % |
| D3E | 707 | 637 | + 11 % |
| DDS (filière REP) | 75,4 | 58,7 | + 28 % |
| DDS (hors périmètre) | 80,2 | 80,9 | - 22 % |
| DEA (mobilier) | 1 543 | 1 225 | + 26 % |
| Textiles | 254 | 202 | + 26 % |

Près de 350 000 apporteurs ont été comptabilisés en 2021 sur les déchetteries (+ 10 % / 2020). Le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés est de 53,5 %. En outre, 1 % du budget est consacré à la Prévention.

Question présentée à la commission « déchets » du 19 janvier 2022.

Laurent NADAL : Oui, bonsoir à toutes et à tous. Merci Président de me donner la parole. Je vais vous présenter le rapport d'activité 2021. Déjà, je tiens à remercier les services, et surtout Stéphane DUMESNIL. On présente un rapport d'activité 2021, je sais que c'est un peu bizarre, mais beaucoup de travail cette année pour le service. Ayant perdu un responsable de déchetterie, c'est très compliqué pour rendre un rapport d'activité en temps et en heure. J'espère que le départ à la retraite sera comblé assez rapidement. C'est mon souhait.

Le rapport d'activité concerne la compétence traitement pour l'année 2021. Il doit être présenté au conseil communautaire, c'est la loi. L'effet marquant pour 2021, redevance incitative, cela a été surtout le report du calendrier en raison du contexte sanitaire avec ses conséquences en matière première pour les équipements et les réunions publiques à poursuivre. Il y a eu le démarrage de l'enquête de dotations auprès des administrés pour l'obtention de bacs (je me passerai de commentaires). Il y a eu, le marché de fournitures pour les colonnes aériennes pour les ordures ménagères, très compliqué aussi en approvisionnement. Il y a eu l'élaboration du plan local de prévention de déchets ménagers et assimilés, le PLPDMA. Il y a eu l'expérimentation du broyage sur les aires communales à l'automne, qui avait été initiée par mon ancien collègue et ami Monsieur COULOMB, qui avait l'air de bien marcher dans les communes pilotes. IL y a eu l'appel à projet sur les biodéchets proposé par l'ADEME et la région Occitanie, que l'on vous a présenté en conférence maires la dernière fois. Il y a eu la création de l'entente des EPCI du Gard, création qui est très importante pour essayer de voir le sujet de traitement des déchets dans sa globalité. Et bien sûr, il y a eu la poursuite de la crise sanitaire.

On va passer aux principaux indicateurs techniques pour les ordures ménagères et assimilés. Sur la délibération, je vois que dans la première colonne, il faut mettre « tonnage 2021 », sinon il y a un problème. Pour les OMR, on a eu plus de 20 311 tonnes, petite baisse par rapport à 2020 (1,4 %). Pour les emballages, on a eu 2 244 tonnes, soit une augmentation par rapport à 2020 de 3,3. Le

président a beaucoup parlé de la redevance incitative, nous aussi voit un petit basculement avec une baisse des OMR en 2021 (il faudra conforter les chiffres en 2022) et une augmentation des sacs jaunes (ou des colonnes selon où l'on est). Sur le papier, on a eu une baisse (910 tonnes). Et le vert, on a eu une petite augmentation de 5,5 %, ce qui représente 2 428 tonnes. Ce qu'il faut savoir, on retrouve encore 5 870 tonnes de produits valorisables encore présents dans nos ordures ménagères. le chiffre va s'améliorer petit à petit, mais on a encore beaucoup d'efforts à faire. La sensibilisation, les changements de pratiques, cela va se mettre en place et j'espère que les indicateurs en 2022 seront beaucoup plus favorables pour ce sujet, parce que ces déchets n'ont rien à faire dans les ordures ménagères et c'est dommageable.

Concernant les indicateurs techniques pour les déchetteries (dix déchetteries sur le territoire), sur les déchets non dangereux (ce que les administrés apportent sur nos déchetteries) on a eu 32 966 tonnes, soit une augmentation de 12 %. Vous vous apercevez que dans ces déchets non dangereux, on a quand même une forte augmentation de gravats et les déchets végétaux. C'est classique pour toutes les déchetteries : les tonnages les plus importants sont les gravats et les déchets verts. On aura donc un travail à faire là-dessus. Concernant les D3E, on a collecté 11 % de plus (707 tonnes) et c'est bien. Concernant les DDS (filiale rep), là aussi c'est bien, avec 64,4 tonnes, soit une augmentation de 28 %. Ces produits dangereux spécifiques sont traités par la filiale et c'est une opération zéro. Par contre, concernant les DDS hors périmètre, on a une baisse de moins de 22 % par rapport au tournage 2020. C'est aussi une bonne nouvelle puisque, en faisant baisser ces déchets hors périmètre, ils nous coûtent de l'argent. On est là pour les récupérer, mais c'est quand même bien qu'il y ait une baisse. Concernant les DEA (mobiliers), on a eu 1 500 tonnes, soit une augmentation de 26 %. Là aussi, les bennes à mobiliers se remplissent très vite. Concernant les textiles, là aussi, le tonnage a augmenté de 26 % (254 tonnes). Les colonnes marchent à peu près bien. Je parle pour ma commune, il y a parfois des petits manques de civisme, mais c'est en train de se régler petit à petit.

Ce que vous avez vu dans le document annexe avec les indicateurs financiers, la totalité de ces prestations de traitement représente un coût de plus de 6,5 millions d'euros, ce qui fait à peu près 87,80 euros par habitant, et pour les recettes, 1,3 million. On voit ce que ce que le traitement peut coûter et rapporter.

Ce que je voulais vous dire aussi, plus de 350 000 apporteurs ont été comptabilisés en 2021 dans toutes les déchetteries. C'est une augmentation de 10 % par rapport à 2020. On s'aperçoit que le maillage commence à être assez efficace et il faut continuer à travailler sur les heures d'ouverture. Je pense qu'il faut aussi féliciter tous les agents dans les déchetteries, car ils font un travail formidable, et je voulais les remercier.

Le seul petit point faible en 2021, c'est le taux de valorisation des déchets ménagers assimilés, qui n'est que de 53,5 %. Ce qu'il faut savoir, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, on devrait être *a minima* à 55 %. Cela peut s'expliquer parce qu'en 2021, sur les tonnages d'OMR, on ne nous a pas tout pris dans l'incinérateur pour valorisation. En 2020, on était à 55, et en 2021, on est à 53,5. Et j'espère que l'année prochaine, le rapport nous dira qu'on a envoyé un peu plus en valorisation, ce qui serait une bonne chose.

Voilà, Président, je vais vous laisser la parole pour la forme administrative. s'il y a des questions, je suis à votre disposition.

Jean Christian REY : Merci Monsieur NADAL. Y a-t-il des questions ?

Laurent NADAL : Dans les DDS hors périmètre, il y a une erreur sur l'annonce une baisse de 22 %, alors que le tonnage en 2021 est de 80,2 %.

Jean Christian REY : Il a baissé par rapport à 2020 (80,9), mais pas de 22 %. Ce n'est pas 22 %, ou alors il y a une erreur le tonnage.

Laurent NADAL : Ce qu'il y a de bien sur les DDS hors périmètre, je le répète, cela représente un coût important pour la collectivité. C'est bien quand il y en a un peu moins. C'est le tableau qu'on m'a donné, mais j'espère que le chiffre de 80,2 est le bon et je pense que c'est le bon. Je pense qu'il y a une petite erreur sur le tonnage 2020. Je vais regarder par rapport au précédent rapport.

Jean Christian REY : De toute façon, on ne le vote pas, on prend acte qu'il a été présenté. D'autres questions ? Monsieur BONNEAUD.

Didier BONNEAUD : J'ai juste une petite question. Je n'ai pas très bien compris pourquoi il fallait mener une action sur les gravats et les déchets verts ? Cela voulait dire quoi ton interprétation ?

Laurent NADAL : Je vais te répondre, mon petit Didier (je l'aime bien, c'est pour ça que c'est affectueux). Ce qu'il faut comprendre, on est en train de préparer la RI. On paye les poubelles sur la taxe d'ordures ménagères, mais cette taxe inclut le fonctionnement des déchetteries. Quand on voit qu'on a des apports énormes de gravats dans les déchetteries, je ne pense pas que ce ne soit que les administrés qui amènent des gravats, mais beaucoup les entreprises. Au vu du prix de la vignette dans les déchetteries pour ces entreprises qui amènent ces déchets, c'est quand même toute la collectivité qui porte le coût du traitement. Donc, quand je dis qu'il y a un petit travail de réflexion à mener sur ce sujet, c'est qu'il y a d'autres solutions dans d'autres collectivités et il faut qu'on regarde si ces solutions peuvent se mettre en place sur le territoire pour essayer de faire baisser le tonnage dans nos déchetteries et que les déchets qui doivent être produits par des professionnels soient traités par des structures professionnelles où il y a des aides, et des fois, des avantages. Ce sujet-là, il faut qu'on travaille et je pense qu'on y travaille. On a déjà fait une première réunion, rien de concret pour le moment, mais quand on voit aussi tous les apports de déchets verts aussi, c'est pareil. Quand on taille nos haies, on amène nos déchets verts, mais quand c'est une entreprise, vous vous doutez bien qu'une entreprise fournit. Quand on va à la plateforme de Laudun, je vous garantis que quand c'est impressionnant. Si ce ne sont que des administrés qui amènent dans nos déchetteries, ce sera bien. Pour le moment, ce n'est pas le cas. C'est pour cette raison que, pour faire baisser le tonnage et les coûts de traitement, il y a des réflexions à trouver et je pense qu'il ne faut pas se l'interdire. Je ne sais pas si j'ai répondu à ta question.

Jean Christian REY : C'est tout à fait clair, Monsieur NADAL. Très, très clair. Avec notamment les filières REP, sorties très récemment. Si le tri est fait en amont, cela permettra de financer justement ce que vous expliquez sur les professionnels. Donc, on y travaille.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons par vote. On prend acte que le rapport a été présenté. Je vous remercie.

Question suivante, Madame FOND-THURIAL sur le rapport d'activité du contrat de ville.

Question n°10

Rapporteur : Michèle FOND-THURIAL

OBJET : rapport d'activité 2021 du contrat de ville du Gard Rhodanien

1°) Note synthétique de présentation :

La communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, les villes de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit sont avec leurs partenaires signataires du contrat de ville 2015-2020 prolongé jusqu'en 2023.

Ce contrat prévoit au travers de 3 piliers la mise en place d'actions visant à réduire les inégalités de territoire. L'intervention est donc déclinée sur les quartiers politique de la ville (les Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet à Bagnols-sur-Cèze et le Centre Ancien à Pont-Saint-Esprit).

Le contrat de ville du Gard Rhodanien en place depuis sa signature le 9 juillet 2015 doit faire l'objet d'un rapport d'activité annuel conformément à l'obligation définie par le législateur.

Dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport a d'abord été présenté pour avis aux conseils citoyens puis aux conseils municipaux des deux communes concernées.

Le rapport d'activité 2021 se décompose de la façon suivante :

- Rappel des principales orientations du contrat de ville et inscription dans le cadre du projet de territoire,
- Présentation de l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville énoncés à l'article 1^{er} de la loi du 21 février 2014 et des objectifs particuliers énoncés par le contrat de ville,
- Actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année 2021 par l'établissement public de coopération intercommunale et par les communes, au titre de leurs compétences respectives,
- Perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville,
- Présentation de l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain,
- Actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Question présentée à la Commission Famille et Solidarités du 19 janvier 2023.

Michèle FOND-THURIAL : Merci Monsieur le Président.

[Lecture de la note de synthèse]

S'agissant des perspectives, je vous en dis un mot. Concernant Bagnols-sur-Cèze, il y aurait un souhait d'évolution de la géographie prioritaire (la demande a été faite), plus d'actions

structurantes afin d'éviter une dispersion des crédits, un axe santé et qui serait à promouvoir davantage, des actions jeunesse avec la cible des 12- 17 ans, et redynamiser le fonds de participation des habitants et le conseil citoyen.

S'agissant de Pont-Saint-Esprit, également un souhait de voir évoluer la géographie prioritaire, de définir des indicateurs d'évaluation pour permettre de juger des différents projets développés au sein de la commune, de renforcer le partenariat avec la CAF et de remobiliser les acteurs et travailler sur les politiques de droit commun.

En 2021, le financement de ce contrat de ville a été de 805 038 €. Il y avait 60 dossiers déposés à l'appel à projets. 48 ont été portés par des associations et 12 par les villes de l'agglomération. Il y avait 14 nouveaux porteurs. Pour les 46 autres, c'étaient des reconductions.

Avant de vous proposer d'approuver ce projet de rapport, je voudrais vous parler des perspectives pour le futur contrat de ville. Là, on termine celui-ci et il va falloir procéder à la réécriture du prochain contrat de ville qui va aller de 2024 à 2030. Pour ce faire, les différents responsables de projet vont être accompagnés par l'association Villes et Territoire d'Occitanie pour le réécrire le mieux possible. S'agissant des thèmes, le ministre Olivier Klein a présenté au mois de décembre les quatre thèmes qui sont les suivants : le plein-emploi pour les habitants des QPV, la transition écologique et énergétique avec notamment une volonté de verdissement dans le cadre des programmes de l'ANRU, la promotion de l'éducation vue au sens large (soins, santé, culture, sport), la tranquillité et la sécurité publique, avec un fil rouge qui est la lutte contre les discriminations. Monsieur le ministre demandait également, si possible, de s'appuyer sur les analyses des besoins sociaux (ABS) quand elles ont été réalisées. Pour Bagnols-sur-Cèze, le CCAS a pu en conduire une. Également dans les perspectives, pour la mobilisation des habitants, on veut revenir à un conseil citoyen qui soit moins académique, parce que les premiers conseils citoyens étaient sur appel à candidature, par collège, c'était très compliqué et au bout du compte, ces conseils citoyens se sont un peu épuisés. La volonté serait donc plutôt de s'appuyer sur des bonnes volontés qui pourraient être repérées par les associations, les centres sociaux et tout partenaire, de manière à ce que ce soit beaucoup plus simple et beaucoup plus efficace. Cela va dans le sens qui est attendu par les conseils citoyens qui l'ont exprimé en termes de gouvernance lorsqu'ils ont émis leurs avis sur le contrat de ville.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les perspectives des futurs contrats de ville. Je vous remercie.

Jean Christian REY : Merci Madame FOND-THURIAL. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes de précisions ? Oui, Madame LAPEYRONIE.

Claire LAPEYRONIE : Merci pour cette présentation. Je voulais dire un grand merci aux élus qui s'occupent de ces dossiers. Michèle l'a très bien dit, le contrat de ville s'arrête et le nouveau va redémarrer, c'est un énorme travail qui est fait en ce moment par les élus, les techniciens et les partenaires pour mieux redéfinir la politique de la ville sur notre territoire et que notre expérience soit écoutée. Je voulais donc remercier toutes les personnes qui s'en occupent. Et puis aussi les associations du territoire sur Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit. En 2021, on était encore sous l'impact du Covid, et malgré cela, il y a eu beaucoup d'actions en 2021. Donc, je voulais les remercier aussi.

Jean Christian REY : Merci Madame LAPEYRONIE. Effectivement, merci pour vos remerciements car le boulot n'est pas simple et il est réalisé.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie. Question suivante, Patrick PANNETIER sur la rémunération des saisonniers vacataires.

Question : 11

Rapporteur : Patrick PANNETIER

Objet : Rémunération des saisonniers vacataires

1°) Note synthétique de présentation :

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien recrute du personnel vacataire pour assurer les actions suivantes :

- Les accueils de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 12 ans (à l'exclusion des accueils périscolaires),
- Les accueils de jeunes de 12 à 17 ans,

Compte tenu de la valeur du SMIC au 1^{er} janvier 2023, il est proposé de revaloriser la rémunération des animateurs et directeurs vacataires comme suit :

- Animateur
 - ✓ Forfait Journée de 7 heures : 78,89 € brut/jour,
 - ✓ Forfait Séjour de 12 heures : 135,24 € brut/jour,
 - ✓ Forfait Séjour de 12 heures –dimanche et jour férié : 270,48 € brut/jour,
 - ✓ Heure complémentaire : 11,27 € brut/heure,
- Directeur
 - ✓ Forfait Journée de 7 heures : 85,89 € brut/jour,
 - ✓ Forfait Séjour de 12 heures : 147,24 € brut/jour,
 - ✓ Forfait Séjour de 12 heures –dimanche et jour férié : 294,48 € brut/jour,
 - ✓ Heure complémentaire : 12,27 € brut/heure.

Ces montants seront réévalués automatiquement à chaque revalorisation du SMIC.

Question présentée à la commission des moyens généraux du 30 janvier 2023

Patrick PANNETIER : Merci Monsieur le Président. L'agglomération recrute des personnels vacataires pour assurer les actions au profit des accueils de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 12 ans et des accueils de jeunes de 12 à 17 ans. Ce sont les saisonniers. Considérant l'augmentation de la valeur du SMIC au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de revaloriser la rémunération des animateurs et directeurs vacataires à compter du 13 février 2023. Je ne vais pas vous énoncer les tarifs d'aujourd'hui. Cette délibération a été présentée à la réunion des moyens généraux du 30 janvier 2023.

Jean Christian REY : Merci. A priori, ce sera la dernière fois qu'on la vote puisqu'à partir de maintenant, ce sera systématiquement calculé sur la revalorisation. C'est bien ce qu'on délibère ?

Patrick PANNETIER : Tout à fait.

Jean Christian REY : OK, parfait. Pour les vacataires, vu le tableau, il manquait plus que trois personnes en BAFA pour avoir les équipes complètes pour les vacances du 17 février. On n'est pas loin du compte en animateurs, on y est presque.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie et merci pour eux, parce que c'est important aussi de fidéliser ces emplois.

Patrick PANNETIER toujours sur les dépenses éligibles au fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

Question : 12

Rapporteur : Patrick PANNETIER

Objet : Avance de frais pour des dépenses éligibles au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

1°) Note synthétique de présentation :

Lors de l'avance de frais pour des dépenses éligibles au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), la somme restant à la charge de l'agent peut faire l'objet d'une prise en charge complémentaire par le FIPHFP pour tout ou partie de la dépense. Dans ce cas, l'aide du FIPHFP ne peut être versée qu'à la collectivité employeur qui la reverse ensuite à l'agent bénéficiaire.

Les articles L.5212-1 et suivants du Code du travail stipulent que tout établissement privé ou public, d'au moins 20 salariés, a l'obligation d'employer 6 % de travailleurs handicapés.

Le versement d'une contribution financière au fonds pour FIPHFP est également prévu lorsque l'employeur public n'atteint pas ce taux.

Ces contributions permettent notamment au FIPHFP de financer des aides en faveur de l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Certains agents de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, reconnus travailleurs handicapés, ont besoin d'équipements spécifiques pour faire face à leur handicap dans le cadre de leur maintien dans l'emploi (prothèses auditives, fauteuils roulants...) et peuvent être amenés à faire l'avance de frais importants relatifs à ces équipements.

La somme restant à la charge de l'agent, après d'autres prises en charge (Mutuelle de l'agent, CPAM...) peut ainsi faire l'objet d'une prise en charge complémentaire par le FIPHFP pour tout ou partie de la dépense. Dans ce cas, l'aide du FIPHFP ne peut être versée qu'à la collectivité employeur qui la reverse ensuite à l'agent bénéficiaire.

Afin d'alléger ce coût pour l'agent, il est proposé au conseil communautaire de donner son accord sur le remboursement des sommes engagées par les agents, dans la limite de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la collectivité, soit 1 700 euros TTC.

Question présentée à la commission des moyens généraux du 30 janvier 2023.

Patrick PANNETIER : Certains agents de la communauté de l'agglomération, reconnus travailleurs handicapés, ont besoin d'équipements spécifiques pour faire face à leur handicap dans le cadre de leur maintien dans l'emploi. C'est une avance qui est faite par l'agglomération et pour se faire rembourser, il est nécessaire de passer par l'organisme de fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Aujourd'hui, ce qu'on demande, c'est d'approuver le remboursement des sommes engagées par les agents reconnus travailleurs handicapés pour leur équipement spécifique dans la limite d'un montant de l'aide attribuée par la FIPHFP et perçue par la collectivité, soit 1 700 € TTC, et d'inscrire au chapitre 012 des dépenses du personnel les sommes nécessaires.

Ce point a été aussi présenté à la commission des moyens généraux du 30 janvier 2023.

Jean Christian REY : Merci. Monsieur PANNETIER. Y a-t-il des questions ?

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La question est adoptée.

Je vous remercie. Question suivante, Monsieur CHAPELET, sur Un Plus Bio.

Question : 13

Rapporteur : Jean-Yves CHAPELET

Objet : adhésion à l'association Un Plus Bio

L'association Un Plus Bio est née en 2002 pour favoriser l'introduction d'une alimentation biologique et durable en restauration collective.

Avec ses multiples partenaires locaux et nationaux, Un Plus Bio a pour ambition de porter haut et fort le dossier d'un mieux vivre ensemble en faisant du contenu de nos assiettes un passionnant projet de société pour toutes les générations.

Les valeurs de l'association sont :

- Rendre l'alimentation bio accessible à tous,
- Faire progresser la démocratie alimentaire sur tous les territoires,
- Agir pour une santé commune par l'assiette.

En adhérant à l'association, la Communauté d'agglomération partage ces valeurs, répond à l'enquête annuelle permettant d'alimenter l'Observatoire de la restauration collective bio et durable et s'implique dans les réunions et événements d'Un Plus Bio et du Club des Territoires.

Il est proposé d'adhérer à l'association Un Plus Bio en :

- Désignant un élu référent chargé d'être le lien entre nos divers programmes de santé et de nutrition, la cuisine centrale Léona-Tribes et l'association,
- Versant à l'association une cotisation annuelle qui, pour 2023, s'élève à 1 162,50 € (225 € + 0,0125 x 75 000 hab.)

Question présentée à la commission des moyens généraux du 30 janvier 2023.

Jean-Yves CHAPELET : Merci. [*Lecture note de synthèse*]

Jean Christian REY : Merci Monsieur CHAPELET. C'est effectivement une association qui va nous aider aussi à obtenir un certain nombre d'échanges de pratiques entre les différentes structures qui s'occupent de mettre du bio à tous les repas. Il faut donc un élu et on a demandé que Monsieur CHAPELET soit désigné. Du coup, il a beaucoup insisté pour y siéger, et nous lui accordons cette grande faveur.

Jean-Yves CHAPELET : Pour la petite histoire, ce n'est pas moi qui devais faire la présentation. Il y en a un qui se marre là-haut !

Jean Christian REY : Pour l'adhésion, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

C'est adopté.

Et pour la désignation de Monsieur CHAPELET, personne ne réclame le vote à bulletin secret ? Ah, c'était Véronique Herbé ? Pardon, je n'ai rien sur mes notes ! C'est pour ça que Jean-Yves qui présente. D'accord, c'est Véronique Herbé, du coup. Il faut me le mettre sur ma note, sinon, je ne l'ai pas. C'est donc Véronique Herbé. Heureusement qu'on a fait le vote en deux temps.

Véronique HERBE : Mais Jean-Yves, si tu veux y aller, je te laisse la place !

Jean-Yves CHAPELET : Tu la gardes !

Jean Christian REY : Donc, pour Véronique HERBE, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

C'est adopté.

Félicitations Madame HERBE. Non mais blague à part, c'est une association importante pour qu'on puisse faire ces retours d'expérience, là où les choses marchent, qu'on puisse également les mettre en place.

Question n° : 14

Rapporteur : Jean Christian REY

OBJET : Information sur les décisions.DÉCISIONS 2022

| | | |
|-----|----------|---|
| 101 | 05/12/22 | Avenant n°3 au Marché de travaux pour la réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal de Pont-Saint-Esprit – Lot 1 « VRD » |
| 102 | 06/12/22 | Paiement de la cotisation 2022 à ATMO Occitanie |
| 103 | 06/12/22 | Avenant n°4 au Marché de travaux pour la réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal de Pont-Saint-Esprit – Lot 1 « VRD » |
| 104 | 15/12/22 | Demande d'aides financières pour le maillage des réseaux d'eau potable entre les communes de Saint-Laurent de Carnols et de Saint-Michel d'Euzet – Tranche 2 |
| 105 | 15/12/22 | Attribution du marché N°2022-26 relatif au marché d'assurance pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. |
| 106 | 15/12/22 | Attribution du marché N°2022/25 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés – Lot 3 – Collecte des papiers de bureau en porte à porte. |
| 107 | 15/12/22 | Attribution du marché n°2022/16R relatif aux accords-cadres à bons de commande pour l'exploitation des ouvrages EPU de l'Agglomération du Gard rhodanien |
| 108 | 27/12/22 | Tarifs 2023 de collecte et traitement des eaux usées - service délégué |
| 109 | 27/12/22 | Tarifs 2023 de fourniture Eau Potable - service délégué |
| 110 | 29/12/23 | Avenant n°2 au Marché de travaux pour la réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal de Bagnols-sur-Cèze – Lot 2 « terrassements / voirie / réseaux humides » |
| 111 | 29/12/23 | Marché de prestations pour le nettoyage du site de l'ancien skate park dans le cadre de la réalisation d'un pôle d'échange multimodal sur la commune de pont saint esprit |

DÉCISIONS 2023

| | | |
|---|----------|--|
| 1 | 06/01/23 | Signature d'un contrat de prestations de Facilities Management avec la société ATALIAN FACILITIES. |
| 2 | 09/01/23 | Constitution d'une régie d'avances « Cabinet du Président » |

| | | |
|---|----------|---|
| 3 | 09/01/23 | Demande de subvention 2023 près du C Gard pour la création et l'installation d'un Panneau Porte Information (PPI) sur la commune de Verfeuil. |
| 4 | 24/01/23 | Signature d'une convention d'assistance Télérecours avec le cabinet d'avocats GIL-FOURRIER – CROS - CRESPIY |

Jean Christian REY : je termine sur les décisions 2022. [*Lecture des décisions*]

Monsieur PETITJEAN, les derniers marchés publics de l'agglomération.

Elian PETITJEAN : Merci Président. Comme d'habitude, quelques informations sur les marchés passés ou qui vont être repassés parce qu'ils étaient au-delà de l'estimatif.

Cela concerne la maîtrise d'œuvre pour l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement sur le secteur Nord et le secteur Centre. Le montant dépassait largement l'accord-cadre et donc ces marchés vont être relancés.

Ensuite, on a eu l'exploitation pour les ouvrages EPU. Comme vous le savez, c'était 260 000 euros sur quatre ans, un marché de 1,60 million, et c'est la SAS MORIN qui a eu le marché.

On a la réhabilitation des réseaux AEP et EU du Centre de Saint-Pons-la-Calm. Il a été déclaré aussi sans suite car le montant était largement supérieur au budget. C'est un marché qui va être relancé.

Sur la collecte des ordures ménagères et assimilées, il y avait trois lots la collecte papier, déclaré sans suite, parce que là aussi les offres étaient largement supérieures au budget ; la collecte des verres, qui a été aussi largement au-dessus de ce qui était prévu (+18 %) ; la collecte papier bureau porte à porte, qui a été attribuée, 834 € la tonne, et pour les levées supplémentaires, 500 €. Ce sont des marchés sur quatre ans, plus un an renouvelable.

Ensuite, comme tu l'as dit tout à l'heure, au niveau des assurances, il y avait quatre lots : le dommage aux biens (32 000 €), la responsabilité civile (545 000 €), la flotte automobile (14 846 €) et les risques statutaires qui sont aussi en fonction du nombre d'agents (132 938 €).

Ensuite, on a eu la maîtrise d'œuvre pour le forage d'eau potable de Saint-Julien-de-Peyrolas. La mission 1 consiste à l'élaboration et au suivi des dossiers est à 2 500 €, et la mission 2, au cas où il y aurait des permis de construire, est à 5 700 €.

Voilà pour ces marchés qui ont été attribués en fin d'année et en début d'année.

Jean Christian REY : Merci, Monsieur PETITJEAN. C'est la « responsabilité élargie du producteur » (REP) que Laurent NADAL a évoqué tout à l'heure. Votre directeur m'a envoyé un SMS pour me le rappeler. Merci à lui. La séance est levée. Merci à toutes et à tous. A très vite pour le prochain conseil d'agglo.

La séance est levée à 19h15.

* * *